



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 193-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.249

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1130/2020 du 14 octobre 2020
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Importance des milieux d'extrême gauche dans le canton de Berne

Dans sa réponse à l'interpellation 308-2019 de la députée Ammann « Extrémistes de droite et réseaux d'extrême droite au sein de la Police cantonale bernoise ? », le Conseil-exécutif cite les données 2019 du Service de renseignement, selon lesquelles on a enregistré en 2018, dans toute la Suisse, 53 (0) incidents relevant de l'extrémisme de droite et 226 (78) incidents relevant de l'extrémisme de gauche (les nombres entre parenthèse indiquant pour chaque catégorie le nombre d'incidents violents en 2018). Ces données invitent à analyser de manière approfondie le danger que représentent (aussi) les milieux d'extrême gauche.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les incidents auxquels fait référence la compilation du Service de renseignement citée par le Conseil-exécutif ? De tels incidents, notamment des incidents violents liés à l'extrême gauche, se sont-ils produits dans le canton de Berne ?
2. Dans l'analyse du Conseil-exécutif, quel est le danger potentiel que représentent les acteurs violents d'extrême gauche pour le canton de Berne ? Selon quels scénarios le danger est-il susceptible de se concrétiser ?
3. Quelles sont les caractéristiques des milieux d'extrême gauche dans le canton de Berne, notamment en comparaison nationale ?
4. Avec quels autres groupes les milieux d'extrême gauche du canton de Berne sont-ils en relation ?
5. Par quels moyens – qu'il s'agisse de mesures d'exécution ou d'adaptations législatives – pourrait-on améliorer l'identification précoce des actes violents liés à l'extrême-gauche ?

6. Le centre fédéral pour requérants d'asile de Kappelen, près de Lyss, a été endommagé lors d'une attaque qui l'a rendu inutilisable, ce qui a obligé la Confédération à se rabattre sur la caserne de Boltigen. Que s'est-il passé à Kappelen ? Quels ont été les dégâts directs et indirects ? Quels sont les conséquences ?
7. Sur le site alémanique d'extrême-gauche barrikade.info, l'attaque contre le centre de Kappelen a été commentée dans les termes suivants : « Les camps sont des lieux de violence et de contrainte. Ce genre de lieux appelle une réaction, que ce soit sous la forme d'un sabotage direct, de soulèvements ou de protestations au quotidien dans les camps, d'affiches dans l'espace publique, de textes ou bien d'autres moyens. » (article du 25 avril 2020, traduction). Le Conseil-exécutif considère-t-il qu'un tel commentaire risque d'inciter d'autres personnes à commettre des attaques similaires ? Le fait d'inciter d'autres personnes à commettre des actes violents pourrait-il constituer un acte punissable selon le Conseil-exécutif ? Si tel est le cas, le Conseil-exécutif prend-il des mesures pour lancer une poursuite pénale ?
8. Est-il exact que les noms et les adresses de policiers sont publiés sur des sites d'extrême gauche, avec des appels implicites ou explicites à la violence contre ces policiers et leur famille ? Si tel est le cas, le Conseil-exécutif considère-t-il que ce genre de publications et d'appels est punissable, et prend-il des mesures pour lancer une poursuite pénale ?

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a compétence pour donner des informations sur les incidents mentionnés dans son rapport de situation « La sécurité de la Suisse 2019 »¹. Le Conseil-exécutif souligne que des incidents violents liés à l'extrême gauche ont également eu lieu dans le canton de Berne en 2018 et en 2019.

Point 2

Toute forme de violence motivée par l'extrémisme préoccupe le Conseil-exécutif. La ville de Berne, en tant que capitale fédérale et siège des autorités et des organes politiques du pays, est notamment dans le collimateur de l'activité d'extrême gauche lors de manifestations. Les rassemblements de personnes permettent aux éléments violents d'extrême gauche de se fondre dans la masse et d'avoir recours à la violence tout en étant protégés.

La propension à la violence se reflète entre autres dans des infractions telles que les dommages à la propriété ou l'utilisation de fumigènes et de pétards interdits. Elle peut aller jusqu'à des agressions potentiellement mortelles, notamment à l'encontre de la police et des services de secours. Du point de vue du Conseil-exécutif, le potentiel d'agression élevé de la part des éléments violents d'extrême gauche lors d'interventions des services d'urgence est particulièrement problématique.

Enfin, la mobilisation, le soutien et la participation de représentants violents d'extrême gauche issus d'autres cantons et de pays voisins influencent la tendance à la violence des milieux d'extrême gauche présents dans le canton de Berne.

¹ Disponible sur <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-75184.html> (consulté le 22 septembre 2020)

Point 3

On distingue les caractéristiques suivantes au sein des milieux d'extrême gauche violents du canton de Berne : outre les personnes qui cherchent la violence, on différencie les suiveurs et les sympathisants. Les personnes fortement enclines à la violence se comptent en dizaines, alors que le potentiel de mobilisation des suiveurs et des sympathisants se compte en centaines. Le Conseil-exécutif ne se prononce pas sur les structures des milieux d'extrême gauche dans les autres cantons.

Dans le passé, tant les actions individuelles que les incidents de violence dans le canton de Berne ont toujours influencé, en comparaison nationale, la sécurité de la Suisse ou les dangers qu'elle encourt.

Point 4

Les milieux d'extrême gauche du canton de Berne entretiennent des liens avec des groupes similaires à Zurich, à Bâle et à Genève. A l'échelle internationale, on sait qu'ils sont en relation avec des groupes anarchistes en Italie, en Allemagne, en France et en Belgique.

Récemment, des sympathisants d'extrême gauche ont appelé à mener des actions de solidarité pour le Rojava, une région autonome kurde à la frontière turco-syrienne. Il existe donc également des liens avec la diaspora kurde, laquelle compte aussi des milieux militants.

Point 5

L'ampleur des mesures prévues par la loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens ; RS 121) est moins importante en ce qui concerne la recherche d'informations dans le domaine de l'extrémisme violent (dont fait partie l'extrémisme violent de gauche) que dans celui du terrorisme, par exemple. En adoptant le postulat Glanzmann², le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur des propositions de bases légales permettant de mieux lutter contre l'extrémisme violent. Dans le cadre d'une révision de la LRens, le Conseil fédéral souhaite examiner si les mesures de recherche du SRC soumises à autorisation (p. ex. la fouille de locaux et d'appareils numériques) doivent également être appliquées au domaine de l'extrémisme violent. Le Conseil-exécutif se réjouit de l'examen des bases légales et du débat qui en découlera.

Point 6

Le Conseil-exécutif sait que des dommages à la propriété ont été occasionnés au centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Kappelen et qu'une dénonciation pénale contre inconnu a été déposée à la police. A l'heure actuelle, les auteurs des dommages n'ont toujours pas été identifiés. Toutefois, une interview anonyme du collectif qui se dit responsable a été publiée sur un site Internet associé aux milieux d'extrême gauche, comme l'a constaté l'auteur de l'interpellation à juste titre au point 7.

Le CFA est exploité par la Confédération. Selon l'Office fédéral des constructions et de la logistique, les dommages occasionnés aux bâtiments sont estimés à 800 000 francs (coûts directs).

De plus, des coûts indirects d'environ 50 000 francs par mois sont engagés pour la surveillance de la propriété depuis l'attaque. Le canton de Berne ne doit prendre en charge aucun coût de construction ou d'assainissement. Suite à l'incident au CFA de Kappelen, la Confédération a notamment dû mettre en place un centre temporaire pour requérants d'asile dans la caserne de Boltigen et des containers

² Po. 17.3831 Glanzmann-Hunkeler Ida: Mieux lutter contre l'extrémisme violent

temporaires au CFA de Kappelen. Les coûts découlant directement de cet incident s'élèvent à environ 500 000 francs.

Point 7

Il appartient à la justice pénale d'examiner si ces déclarations sont passibles de sanctions pénales et si elles remplissent les conditions visées à l'article 259 du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0).

Point 8

Au cours des dernières années, il a été constaté que des noms et des photos de policiers et de membres d'entreprises privées de sécurité ont été publiés sur Internet. Le Conseil-exécutif renvoie aux autorités judiciaires, auxquelles incombe la responsabilité d'examiner le caractère punissable de la publication. Dans de tels cas, la police soutient ses collaborateurs concernés lors de l'examen d'une potentielle violation du droit.

Destinataire

– Grand Conseil